

Communiqué – Vendredi 22 décembre 2023

La FICAM se félicite de l'adoption de la prolongation du Crédit d'impôt international jusqu'à fin 2026

La FICAM se réjouit de l'adoption définitive par l'Assemblée Nationale de la prorogation de la validité du Crédit d'impôt international jusqu'au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finance 2024.

La FICAM remercie chaleureusement et très vivement toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour la mise en place de cette mesure et en premier lieu les Parlementaires, le CNC et le Gouvernement qui ont soutenu avec conviction tout au long de l'ensemble des étapes de la discussion parlementaire cette extension, trouvant une issue favorable, bénéfique à l'ensemble de notre écosystème.

C'est le résultat d'actions particulièrement résolues menées par la FICAM et son Président Didier Huck, initiateur et porteur du dépôt des amendements conjointement avec le CNC.

La FICAM tient également à remercier tout particulièrement le CNC pour le rapport commandé à EY évaluant l'impact des crédits d'impôt de 2017 à 2021, dont les données se sont avérées déterminantes dans les discussions parlementaires et sénatoriales.

A l'heure où le gouvernement britannique annonce l'amélioration de son dispositif de crédit d'impôt, il est indispensable, pour les producteurs étrangers, que la prévisibilité des conditions fiscales soit clairement établie. Cette mesure revêt donc aujourd'hui un caractère fondamental voire vital pour les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, d'autant plus sur une année 2024 rendue atypique par la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ce crédit d'impôt a démontré sa grande efficacité depuis sa création en 2009 et a atteint un niveau record en 2022 avec 591 M€ de dépenses éligibles effectuées en France au bénéfice de l'ensemble de la filière, à l'heure où le grand plan d'investissement France 2030 a dévoilé ses lauréats au printemps 2023, pour une augmentation significative de nos capacités de production et de formation.

Contacts :

Didier Huck – Président FICAM

didier.huck@ficam.fr

Jean-Yves Mirski - Délégué Général FICAM

jean-yves.mirski@ficam.fr